**L. Ducamp** (UPE2A Collège Dussarrat, Dax)

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

# Bienvenue au collège Léon des Landes (ou Dussarrat)

**Collège Léon des Landes**
2, boulevard du collège
40100 DAX

Tél. : 05.58.74.05.05

Livret d'accueil
A l'attention des parents des élèves nouvellement arrivés en France

# Sommaire

D'où vient le nom du collège ? ……1
Le droit à l'éducation pour tous ……2
Bilan des connaissances et compétences à l'arrivée……3
Description du parcours scolaire ……4
Comment inscrire votre enfant ?…… 5
La vie au collège ……6
L'école en France……7
Comment fonctionne le collège ?……8
Les lieux du collège …… 9
Qui fait quoi ? ……10
La prise en charge pédagogique (UPE2A)……12
Quel est votre rôle en tant que parents d'élève ? ……13
Comment votre enfant va-t-il être évalué ?……14
CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)….15
Les examens ……16
Les aides financières ……17
CONGES 2020-2021……18
La bibliothèque de Dax……19

# D'où vient le NOM DU COLLEGE ?

**Léonce Dussarrat** est né à Dax en 1904.

Il a été, durant la seconde guerre mondiale, l'un des **principaux chefs de la Résistance dans les Landes**. Il a dirigé l'état-major de l'OMC (Organisation Civile et Militaire) qui regroupait l'ensemble des groupes de la Résistance landaise à partir de fin 1940.

Pour l'Armée Secrète (A.S), il était **Léon des Landes**.

## SPECIFICITE DU COLLEGE

Le collège Léon des Landes accueille **plus de 600 élèves** de la 6ème à la 3ème.

Comme tous les collèges des Landes, il est doté d'un matériel permettant l'apprentissage des **nouvelles technologies** qui seront utilisées dans certains cours.

**Des informations concernant la vie du collège** seront affichées au collège (activités, réunions, absences) ou indiquées sur le carnet de liaison ou le logiciel PRONOTES.

Vous pouvez aussi consulter **le site de l'établissement** : http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-dussarat/

Il aura également la possibilité d'effectuer des recherches documentaires au **CDI** et de progresser dans l'apprentissage de la langue française en toute autonomie.

Le **personnel du collège** sera là pour lui apprendre à se servir de ces outils et vous accompagner dans les démarches.

# LE DROIT A L'EDUCATION POUR TOUS

« **Aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation** »

*Circulaire Education Nationale n° 2002-063du 20 mars 2002*

**L'obligation scolaire**

« L'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et à terme, professionnelle des jeunes. Tous ont droit à l'éducation et sont soumis à **l'obligation scolaire de 6 à 16 ans**. »

*Circulaire Education Nationale n° 2004-054 du 23 mars 2004.*

1. Maîtriser les fondamentaux et ancrer **l'éducation artistique et culturelle**
2. **Personnaliser** les parcours scolaires
3. **Responsabiliser** les équipes et les élèves à tous les niveaux
4. Accélérer le développement du **numérique** à l'école
5. Renforcer la politique de **santé et la pratique du sport**

En France, l'école publique est **gratuite** et l'instruction est **obligatoire** pour les filles et les garçons âgés **de 6 à 16 ans**. Le parcours de l'élève peut commencer à 3 ans et peut se poursuivre au-delà de 16 ans.

Aller à l'école est **un droit** pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France.

L'école respecte et enseigne les **valeurs de la République française** :

- ✓ Tous les enfants sont **accueillis et respectés** quels que soient leur origine, leur nationalité, leur religion, leur sexe, leur statut familial, leur handicap.
- ✓ Les garçons et les filles étudient dans les mêmes classes et sont traités à **égalité.**
- ✓ L'école publique est **laïque** : elle respecte les cultures, les langues et la religion de chacun.
- ✓ Les enfants apprennent à **vivre ensemble**, à mieux se connaître, à partager leurs cultures.

À l'école, votre enfant apprend **la langue française**. Parler français est une nécessité car le français est la langue de la République. À l'école, c'est en français que votre enfant apprend à parler, lire, écrire, compter. Cependant, il est important pour lui de continuer à parler dans sa **langue d'origine**.

# BILAN DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES A L'ARRIVEE

CIO de Dax
30 avenue Jules Bastiat
40100 Dax
Tél : 05 58 74 70 34

**Après un bilan** de leurs connaissances et compétences (en langue d'origine ou en français), les élèves allophones* « nouveaux arrivants » sont **inclus dans une classe** et bénéficient d'un **soutien pédagogique adapté à leur profil** : l'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (**UPE2A)** ou **UPE2A NSA** pour les élèves Non Scolarisés Antérieurement ou cours de **FLS** (français langue seconde).

Dans tous les cas, l'objectif est «***l'enseignement de la langue française*** *comme discipline et comme langue instrumentale des autres disciplines qui ne saurait être enseignée indépendamment d'une pratique de la discipline elle-même*» et **l'acquisition des compétences du socle commun**.

L'évaluation des compétences et connaissances de tout élève nouvellement arrivé en France doit permettre notamment de mettre en évidence :

- ✓ Ses savoir-faire en **langue française**, pour déterminer s'il maîtrise ou non des éléments du français parlé ou écrit.
- ✓ Ses **compétences scolaires** construites dans sa langue de scolarisation antérieure.
- ✓ Son degré de familiarité avec **l'écrit scolaire**.

Ce bilan est à organiser **dès l'inscription de l'élève**. Il faut prendre contact avec **le CIO de Dax**.

La classe d'affectation d'un élève nouvellement arrivé en France est déterminée par **la DSDEN**, **le chef d'établissement, le (la) Conseiller(e) d'Orientation Psychologue**, en fonction du profil établi après le bilan d'accueil et de l'âge notamment (un an ou deux ans maximum d'écart avec les natifs).

Bien évidemment, **les résultats de ce bilan** sont portés à la connaissance de tous les professeurs de la division d'accueil.

# DESCRIPTION DU PARCOURS SCOLAIRE

| Enseignement | Lieu | Niveau | Age | Cycle | Diplôme |
|---|---|---|---|---|---|
| **SUPERIEUR** | **Universités** ou **écoles supérieures** | *Après le bac, les études supérieures durent de 2 à 8 ans selon le diplôme visé.* | | | |
| **SECONDAIRE** | **Lycée** général, technologique ou professionnel | **Terminale** pour bac général technologique, professionnel | 17-18 ans | *Selon le parcours, les études se terminent par un **baccalauréat** (général, technologique ou professionnel).* *Les élèves peuvent passer **le CAP** en 2 ans en série professionnelle* | |
| | | **1ère** générale, technologique, professionnelle | 16-17 ans | | |
| | | **2nde** générale, technologique, professionnelle | 15-16 ans | | |
| | **Collège** | **3ème** | 14-15 ans | **Cycle 4** | *Ces 4 années se terminent par le **DNB** ou **DNB pro** ou **CFG*** |
| | | **4ème** | 13-14 ans | | |
| | | **5ème** | 12-13 ans | | |
| | | **6ème** | 11-12 ans | **Cycle 3** | |
| **1ER DEGRE** | **Ecole primaire (élémentaire)** | **CM2** | 10-11 ans | | *Pas d'examen à la sortie de l'école primaire* |
| | | **CM1** | 9-10 ans | | |
| | | **CE2** | 8-9ans | **Cycle 2** | |
| | | **CE1** | 7-8 ans | | |
| | | **CP** | 6-7 ans | | |
| | **Ecole maternelle** | **Grande section** | 5-6 ans | **Cycle 1** | |
| | | **Moyenne section** | 4-5ans | | |
| | | **Petite section** | 3-4 ans<br>2-3 ans | | |

# COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

**Tout collège public doit inscrire**, au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves « nouveaux-arrivants », de plus de onze ans, résidant dans son secteur de recrutement.

Un **dossier d'inscription** sera remis aux parents. Il devra être complété avec le plus grand soin et rapporté au **secrétariat** du collège accompagné des **pièces justificatives** demandées.

Une **cellule d'accueil** prendra en charge l'élève et ses représentants légaux :

- ✓ Personnel de direction
- ✓ Enseignants (professeur principal, lettres, langues vivantes, maths, EPS…) dont le responsable UPE2A
- ✓ Secrétaire
- ✓ Gestionnaire
- ✓ Personnel de Vie scolaire
- ✓ Un interprète éventuel

| | **Ecole maternelle** | **Ecole élémentaire** | **Collège et lycée** |
|---|---|---|---|
| | | | 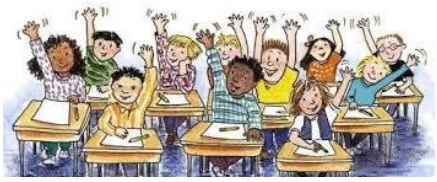 |
| Conditions d'inscription | A partir de **3 ans** révolus au 31 décembre de l'année en cours. | Pour entrer au CP, l'enfant doit avoir **6 ans** avant le 31 décembre de l'année en cours. | Si votre enfant est **en âge** d'entrer dans l'enseignement secondaire, il devra rencontrer un **conseiller d'orientation** qui lui fera passer différents tests pour évaluer son niveau scolaire et ses aptitudes. |
| Procédures | S'adresser à la **mairie** du domicile.<br>La mairie établira un **certificat d'inscription** qu'il faudra présenter au **directeur de l'école** avec les documents ci-dessous : | | S'adresser à **l'inspection d'académie** qui fixera un rendez-vous avec le **conseiller d'orientation dans le CIO** le plus proche.<br>En fonction des places et du domicile, l'inspecteur d'académie affectera votre enfant dans un établissement et une classe selon son niveau.<br>Il faudra se présenter le plus tôt possible auprès du **chef d'établissement.** |
| **Documents à fournir** | • **Pièces d'état civil** de l'enfant et du responsable légal ou du livret de famille<br>• **Documents scolaires** antérieurs<br>• **Certificat de domiciliation**<br>• **Certificat médical** attestant que l'enfant a reçu les **vaccinations** obligatoires et qu'il est apte à vivre en collectivité | | |

# LA VIE AU COLLEGE

**L'équipe éducative** est chargée de l'organisation des **activités éducatives** selon des règles précises consignées dans le **règlement intérieur**.
Le règlement intérieur découle des lois plus générales régissant la République Française : **laïcité, mixité**, **respect et tolérance**.
Il est défini dans chaque collège et est communiqué par écrit aux élèves et aux parents à l'entrée au collège.

Il précise que :

- Tous les cours sont **obligatoires.**
- **L'élève ne doit pas être absent** (sauf cas de force majeure ou maladie) et **ne doit pas être en retard*.**
- Il doit **respecter** les personnes et les locaux.
- Il doit être **calme et attentif** pendant les cours et **travailler régulièrement** au collège et à la maison.

***En cas d'absence ou de retard**, il faut :*
*- prévenir le collège par téléphone dès le matin de l'absence ou du retard*
*- fournir un mot d'excuse au retour de votre enfant. (billet à remplir sur le carnet de liaison)*

## COMMENT SE DEROULE UNE JOURNEE ?

Elle se déroule suivant un **emploi du temps noté dans le carnet de liaison de 8h à 17h (18h en lycée) et sur PRONOTES**.
L'élève peut prendre son **repas de midi (demi-pension**) au collège moyennant une participation financière des parents.
Le **carnet de liaison** (s'il y en a un) et PRONOTES sont un lien entre le collège et la famille.
***Vous devez les regarder régulièrement. Le carnet doit toujours être dans le cartable.***

Il indique :

- Les **coordonnées** des parents et du collège
- Les **noms des personnels** du collège et de l'équipe pédagogique de la classe de votre enfant
- Les informations que vous avez besoin de connaître (**il faut signer en face de chaque mot**)
- Le **règlement intérieur**
- Les **billets d'absence, de retard et dispense** de sport
- **L'emploi du temps** (ainsi votre enfant sait quel matériel porter)
- Les **autorisations de sortie**

Collège Léon de Lamdes
2 Boulevard du Collège
40100 DAX
Tél. : 05 58 74 05 05
e-mail : ce.0400729a@ac-bordeaux.fr
VIE SCOLAIRE
Tél. : 05 58 56 36 63
e-mail : vie-scolaire1.0400729a@ac-bordeaux.fr
Site:http://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/LDussorat/
ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017
CARNET DE LIAISON
AVEC LA FAMILLE
DE L'ÉLÈVE ..... CLASSE .....
Le carnet a pour objet d'établir une relation entre l'établissement et la famille.
Il renseigne les parents sur la conduite et le travail de leur enfant en leur communiquant régulièrement les appréciations concernant sa vie scolaire.
L'élève le tient sous le contrôle de ses professeurs et de l'administration.
L'ÉLÈVE DOIT POUVOIR LE PRÉSENTER À TOUT MOMENT.
Les parents sont tenus de le consulter régulièrement, de le signer si besoin et peuvent l'utiliser pour correspondre avec l'équipe éducative.

# L'ECOLE EN FRANCE

## LE TRAVAIL SCOLAIRE (= les devoirs)

L'élève doit travailler **tous les soirs** ainsi que **durant les heures d'étude** (leçons, exercices, DM = devoir maison). Il pourra aussi s'inscrire aux heures d'aide au travail (« **devoirs faits** ») afin d'être aidé. Il sera également possible de procéder à des **recherches au CDI** et d'utiliser un ordinateur.
Les devoirs sont notés sur l'agenda et sur PRONOTES.

## LE CARNET DE LIAISON (quand il existe)

**Il est obligatoire** de toujours l'avoir dans le cartable et de pouvoir le remettre à tout adulte qui le réclame dans l'établissement. Les parents doivent le vérifier régulièrement pour le signer si nécessaire et remplir les billets d'absence si l'élève est malade. Il est fourni gratuitement par l'établissement.
S'il est perdu, il faut en racheter un auprès de l'intendance.

## L'EMPLOI DU TEMPS (EDT)

Les élèves ont cours les **lundi, mardi, jeudi et vendredi en journée et le mercredi matin**.

En général, **la journée commence à 8h et finit à 17h**. Parfois, ils peuvent commencer plus tard et/ou finir plus tôt. Deux **récréations** de 20 minutes partagent la journée en plus de la **pause méridienne** (= midi).
Pour chaque cours, les élèves **changent de salle**.
L'emploi du temps est collé au dos du carnet et inscrit sur PRONOTES

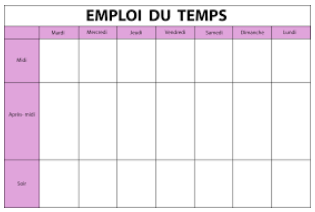


## LA RESTAURATION (cantine ou self)

Le service de restauration scolaire est un **self-service**. L'élève a droit à une entrée, un plat, un fromage, un dessert. Le menu est affiché toutes les semaines à la porte du réfectoire, sur l'écran à l'entrée du collège.
Il y a un ordre de passage qu'il faut respecter impérativement.

## A LA MAISON.

La veille de chaque journée d'école, il faut penser à **préparer le cartable** : cahiers, classeurs, livres, trousse, carnet de liaison, tenue de sport… en fonction des cours inscrits à l'emploi du temps.
Le matériel scolaire est une nécessité pour bien travailler.

## LES DELEGUES DE CLASSE

L'élève peut proposer sa candidature aux **élections de délégués** pour représenter sa classe, ses camarades, et assister à certaines réunions :

- **le conseil de classe** où l'on fait le point sur le travail et les résultats scolaires de chaque élève a lieu tous les trimestres ou semestres.
- **Le conseil des délégués** qui réunit tous les délégués pour effectuer des bilans, discuter et envisager des propositions pour améliorer la vie au collège.

# COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE ?

Les professeurs sont différents suivant les matières. Toutes sont obligatoires.

**Dans le cadre du projet personnalisé de votre enfant**, les matières seront choisies en fonction de ses compétences et de sa capacité à comprendre le cours.

**En 6ème**, pendant les premières semaines de l'année scolaire, les professeurs aident votre enfant à connaître le collège et à comprendre comment il doit travailler.

**Les disciplines enseignées sont** : le français, les mathématiques, l'anglais, l'histoire-géographie éducation civique, les sciences, les arts plastiques, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive (EPS)

**Pour l'EPS**, les cours sont obligatoires pour les garçons et les filles mais les vestiaires sont séparés.
Il faut avoir des vêtements adaptés : survêtement, basket, short, tee shirt…
Votre enfant peut se doucher au collège après la séance.
Tout élève de 6ème doit apprendre à nager. ***Savoir nager est obligatoire en fin de 6ème.***

**En 5ème, 4ème, et 3ème** se rajoutent l'étude d'une seconde langue vivante, ici l'espagnol. L'élève peut aussi choisir, de manière facultative (non obligatoire) d'étudier le latin.

**En 5ème**, votre enfant passera **l'ASSR1** (attestation de sécurité routière) qui lui permettra de passer le **BSR** (permis pour piloter un scooter) et **en 3ème**, **l'ASSR2** indispensable pour passer le **permis de conduire.**

**En 4ème ou 3ème**, il pourra participer aussi au **PSC1** (initiation aux gestes de 1ers secours)

**En 3ème**, il devra effectuer un **stage en entreprise d'une durée de 5 jours**. Ce stage est un stage d'observation qui lui permettra de mieux comprendre le monde du travail afin de mieux réfléchir à son parcours d'orientation.

# LES LIEUX DU COLLEGE

**LES SALLES DE CLASSE**

A chaque heure de cours, les élèves changent de salle de classe.
Les cours et les numéros de salles sont indiqués sur l'emploi du temps.

**LA VIE SCOLAIRE (assistants d'éducation)**

L'élève peut se présenter au bureau et s'adresser aux assistants d'éducation ou au CPE pour avoir des conseils ou des informations sur la vie dans l'établissement.
**S'il est en retard ou absent**, pour maladie par exemple, il apporte obligatoirement à son retour un billet d'excuse (billets roses du carnet de liaison) signé par les parents.

**LE BUREAU DU CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (CPE)**

L'élève peut venir parler avec le CPE pour confier ses préoccupations par rapport aux résultats scolaires, la famille, les rapports avec les professeurs et les autres élèves.
Il pourra être convoqué par les assistants d'éducation et le CPE pour régulariser une absence ou faire le point sur sa situation scolaire, son comportement.

**LA SALLE DE PERMANENCE (ou étude)**

Elle doit être calme. L'élève doit faire ses devoirs sans bavarder avec les autres élèves, sous la surveillance d'un ou d'une assistante d'éducation. Si nécessaire, il pourra emprunter des dictionnaires et bénéficier d'une aide (soutien scolaire).

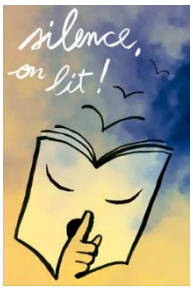


**LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)**

C'est la « bibliothèque » du collège. Au CDI, l'élève peut s'installer pour lire, consulter des encyclopédies pour réaliser des exposés, utiliser l'informatique pour travailler. Il trouvera également des documents et des renseignements pour s'informer sur son orientation.

**LA SALLE DE RESTAURATION (OU REFECTOIRE)**

A la fin des cours de la matinée, l'élève peut manger au self-service.
Il doit se ranger et respecter l'ordre de passage.
Dans le réfectoire (salle de restauration), il doit se comporter correctement, laisser la table propre et ne pas jouer avec la nourriture.

**L'INFIRMERIE**

L'élève peut s'y rendre lorsqu'il passe un bilan de santé avec l'infirmière ou qu'il est malade. Il doit être accompagné(e) par un camarade de classe et passer par la vie scolaire pour en informer les assistants d'éducation.
Avant de réintégrer le cours, il devra récupérer un billet de retour en classe.

# QUI FAIT QUOI AU COLLEGE ?

**LE ou LA PRINCIPALE** dirige le collège et coordonne les actions de l'établissement. veille à son fonctionnement administratif et pédagogique et préside plusieurs instances comme le Conseil d'Administration.

**LE ou LA PRINCIPALE ADJOINTE** s'occupe de l'élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs, et seconde le Principal dans son travail administratif et pédagogique.

**LE ou LA GESTIONNAIRE** (ou intendante) passe les commandes du collège, organise le travail des agents d'entretien. participe également à la gestion du Fonds Social qui peut aider financièrement certaines familles en grande difficulté. gère la demi-pension, encaisse l'argent versé par les familles.

**LE ou LA SECRETAIRE** assure le secrétariat de direction ou d'intendance : courrier du Principal, inscriptions, demandes de bourses, inscription aux examens, gestion des personnels…
Il faut l'informer de tous changements (téléphone, travail et adresse)

**LES PROFESSEURS**
Il y en a plusieurs… Chacun enseigne une matière différente.
Parmi eux, Il y a un Professeur Principal (PP) qui coordonne l'équipe pédagogique. On peut s'adresser à lui en cas de difficultés scolaires.

**LE ou LA CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION (CPE)** est responsable des élèves en dehors des cours au collège. s'occupe de l'organisation du service de surveillance pour veiller à la sécurité, contrôler les absences et les retards. On le rencontre en cas de difficultés au sein de l'établissement.

**LES ASSISTANTS D'EDUCATION** veillent à la sécurité dans le collège en surveillant la cour de récréation, les toilettes, les couloirs, la cantine. Ils assurent le bon déroulement de la demi-pension et des heures d'étude. Ils contrôlent la présence dans l'établissement (assiduité et ponctualité).

**LE ou LA DOCUMENTALISTE** s'occupe du CDI et aide aux travaux de recherche, exposés ...

**L'INFIRMIERE** présente au collège quelques journées par semaine.
Effectue un bilan de santé en 6e. Donne des informations sur la santé.
On peut la rencontrer en cas de problème médical.
**Si l'élève doit prendre un traitement,** il faut lui remettre une ordonnance avec les différents traitements.

**L'ASSISTANTE SOCIALE** est présente au collège quelques journées par semaine. L'élève peut la rencontrer en cas de difficultés familiales, sociales ou financières. Les parents peuvent également demander un rendez-vous avec elle.

**LE ou LA PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE** (psy EN) conseille dans l'orientation et donne des informations sur les métiers.

# LEXIQUE

**EXTERNE** : Elève qui prend ses repas à son domicile.

**DEMI-PENSIONNAIRE** : Elève qui est inscrit et qui déjeune à la cantine du collège.

**INTERNE** : Elève qui prend ses repas et dort dans l'établissement

**DELEGUE** : Elève qui représente sa classe (il est élu par les élèves de la classe). Il a un contact particulier avec les élèves de sa classe, son professeur principal et le CPE ainsi que les différents responsables de l'établissement.

**LES ASSISTANTS D'EDUCATION** (ou surveillants) : Ils sont là pour surveiller, encadrer, répondre aux questions, aider à s'adapter au mieux au collège, mais aussi dans le travail.

**RETENUE** (ou heure de colle) : C'est une heure de présence effectuée dans l'établissement en dehors des heures de cours, avec un travail supplémentaire, en cas de manquement au Règlement Intérieur.

**PERMANENCE (ou étude)** : heure d'étude durant laquelle l'élève doit travailler, s'avancer dans ses devoirs. Il peut demander de l'aide, s'il en a besoin, à l'assistant d'éducation qui est présent. Il doit se comporter correctement pour respecter le travail de chacun.

**SELF** (ou cantine) : Les élèves prennent un repas sur un plateau.

**CARNET DE LIAISON** : Il assure une liaison permanente entre le collège et la famille. On y trouve le Règlement Intérieur de l'établissement, les billets de retards, d'absences, de dispenses d'EPS, l'emploi du temps. Les parents peuvent y écrire des demandes de rendez-vous ou des messages pour le CPE, le Bureau Vie Scolaire ou les professeurs.

# La prise en charge pédagogique

## *Mon enfant ne parle pas encore français, que propose le collège ?*

Les élèves qui ne parlent pas encore français ou qui ne maîtrisent pas assez la langue française à l'écrit comme à l'oral sont pris en charge de manière spécifique dans la plupart des établissements scolaires. Tout en étant scolarisés **dans les classes ordinaires** correspondant à leur âge et à leur niveau, les élèves ne maîtrisant pas le français sont regroupés **quelques heures par semaine dans des cours spécifiques** appelés **UPE2A.** (**U**nité **P**édagogique pour **E**lèves **A**llophones **A**rrivants)

Ces heures particulières ont pour but de donner le plus vite possible aux enfants les moyens de **réussir à l'école** et de **s'y sentir bien**. On y apprend surtout le français (en lien avec l'école) mais on y travaille aussi certains savoirs de base nécessaires pour réussir dans toutes les disciplines scolaires.

Une organisation spécifique et des activités adaptées sont proposées pour **favoriser l'intégration des élèves** nouveaux-arrivants.

## *Comment mon enfant apprend-il le français ?*

**Tous les adultes de l'école** aident votre enfant dans l'apprentissage de la langue française.

Votre enfant est inscrit dans une **classe ordinaire** et bénéficie d'un **enseignement spécifique** de français en UPE2A pour quelques heures dans la semaine. Il va apprendre la langue en discutant avec **les enseignants,** et surtout **les autres élèves** qui deviendront ses camarades.

De votre côté, vous pouvez aider votre enfant à apprendre plus vite le français **en l'inscrivant à des activités sportives, culturelles ou sociales** dans le quartier.

Il peut **écouter des chansons françaises ou regarder la TV française,** il peut **s'entraîner sur des sites** sur Internet. (voir le site du collège : liens utiles)

**Si vous ne maitrisez pas parfaitement la langue française**, il est inutile de lui parler français à la maison.

Une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite est indispensable à votre enfant pour réussir sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

**Il ne doit pas avoir peur de se tromper, plus il essaiera plus il progressera…**

# QUEL EST VOTRE ROLE EN TANT QUE PARENTS D'ELEVES ?

Dans le système scolaire français, les parents sont considérés comme des **partenaires.**

**Ils peuvent :**

- ✓ donner leur avis (élection parents d'élèves)
- ✓ rencontrer un professeur (avec interprète si vous ne parlez pas français)
- ✓ émettre des voeux d'orientation.

**Ils doivent :**

- ✓ veiller à l'assiduité (l'élève doit être présent en classe et arriver à l'heure)
- ✓ vérifier le matériel scolaire (liste fournitures) en fonction de l'emploi du temps (carnet de liaison) et de l'agenda : faire le cartable tous les soirs.
- ✓ vérifier le travail scolaire (devoirs notés sur l'agenda ou PRONOTES, bulletins scolaires)
- ✓ veiller à la présentation de leur enfant (tenue, hygiène)

**La réussite à l'école est aussi une affaire de famille.**

**Plus vous l'encouragez, plus vous l'aidez à progresser et à réussir.**

# COMMENT VOTRE ENFANT VA ETRE EVALUE ?

• Les élèves nouveaux arrivants ne sont pas évalués dans toutes les matières à leur arrivée. L'équipe pédagogique détermine les matières qu'il sera possible d'évaluer au fur et à mesure des progrès de l'élève.

• Les **réunions parents-professeurs** et Les **bulletins** permettent de faire le point avec le professeur principal.

• Un **Livret de suivi et d'évaluation** est mis en place par le professeur chargé de l'enseignement spécifique (UPE2A) en relation avec les enseignants de la classe d'origine de l'élève.

A chaque période de vacances, les enseignants font une synthèse des compétences à l'oral, à l'écrit, de l'attitude de l'élève en lien avec **le CECRL et les compétences du socle commun**. **Ce livret est transmis à la famille et doit être signé à chaque période**. Il permettra de voir les progrès de l'élève et de fixer de nouveaux objectifs.

## *CECRL (Cadre Européen Commun De Référence Pour Les Langues) :*

### ⇨ *l'évaluation de la langue française*

Il existe 6 niveaux (**A1-A2-B1**-B2-C1-C2). Pour le collège, nous n'évaluons que les trois premiers :

| **Niveau** | **Oral :**<br>***écouter,***<br>***s'exprimer en continu,***<br>***prendre part à la conversation*** | **Ecrit :**<br>***lire,***<br>***écrire*** |
|---|---|---|
| A1<br>Découverte | L'élève peut comprendre des **énoncés très simples**.<br>Il peut **se présenter**, poser des **questions simples**. Il peut répondre aux questions posées **distinctement et lentement**. | L'élève peut lire des mots, des **phrases très simples** = un texte de **40 à 50 mots de vocabulaire simple.**<br>Il peut écrire un **message court de 40 à 50 mots.** |
| A2<br>Intermédiaire | L'élève peut comprendre et participer à une **conversation**.<br>Il peut **décrire** simplement une personne, un lieu, un objet, sa propre formation… | L'élève peut lire des informations contenues dans un **document simple**.<br>Il peut écrire **un message court, simple et cohérent de 60 à 80 mots.** |
| B1<br>Seuil | L'élève peut **comprendre l'essentiel** d'un message personnel.<br>Il peut **se débrouiller dans la plupart des situations** linguistiques de la vie quotidienne.<br>Il peut produire un **discours simple et cohérent** sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt, **raconter** un évènement, **donner son avis**, **expliquer un projet ou une idée.** | L'élève peut comprendre des **documents informatifs** rédigés en langue courante.<br>Il peut comprendre la **description d'évènements, l'expression des sentiments et de souhaits** dans des écrits personnels.<br>Il peut écrire un **texte construit et cohérent de 180 mots** environ sur un sujet **argumentatif.** |

## *Compétences du socle commun de compétences de connaissances et de culture :*

### ⇨ *Les compétences générales au collège*

1. Les langages pour penser et communiquer

- Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre et s'exprimer en utilisant une langue étrangère (oral et écrit)
- Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages mathématiques scientifiques et informatiques
- Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et techniques
5. Les représentations du monde et l'activité humaine

## *LES EXAMENS*

### *Le DELF scolaire (Diplôme d'Etudes de Langue Française)*

Depuis **2005**, **un DELF scolaire** est proposé aux élèves de moins de 16 ans, présents en France depuis moins de 3 ans.

Les sessions sont organisées chaque année **dans les établissements scolaires** et ne concernent que les niveaux **A1, A2 et B1**. Cet examen a lieu sur **une journée au mois de mai.**

**Les compétences évaluées sont** :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Production écrite
- Production orale

DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE
DELF A2

Les inscriptions sont **gratuites** et se font directement dans les établissements scolaires.

### *Les diplômes de fin de cycle*

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le plus courant est le **DNB** (diplôme national du brevet) que l'ensemble des élèves de 3ème passe le plus souvent.

Il est possible de passer le **DNB pro**, un peu plus simple.

Enfin, il est aussi possible, pour les élèves en grande difficulté ou ne maîtrisant pas bien l'écrit de passer le **CFG** (certificat de formation générale), examen qui se déroule à l'oral.

CERTIFICAT
DE FORMATION GÉNÉRALE

# *Les aides financières*

Il existe différentes aides financières en faveur des élèves de collège : **l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de collège, les bourses départementales, la bourse au mérite et le fonds social collégien**.

**<u>L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE</u>** : montant fixe versé à la rentrée scolaire en fonction des ressources et de l'âge des enfants : contacter la CAF

**<u>LA BOURSE DU COLLEGE</u>** : (bourse nationale) Attribuée de la 6ème à la 3ème : la demande se fait chaque année **<u>avant la rentrée scolaire</u>**, il faut le faire en ligne (mesdemarches.landes.fr) : en cas de problème, contacter le secrétariat du collège.

**<u>LA BOURSE DEPARTEMENTALE</u> :** Il faut être résidant dans les Landes**,** fréquenter un établissement du second degré, être demi-pensionnaire. **L'aide est déterminée en fonction** des ressources **et** du nombre de personnes à charge. **Les imprimés de demandes sont à retirer et à retourner** auprès de l'établissement

***<u>Dans tous les cas, l'information est donnée dans le carnet de liaison ou sur le site du collège.</u>***

⇨ **<u>LA BOURSE AU MERITE :</u> aide versée en complément de la bourse des lycées**.

- Être bénéficiaire de la bourse de lycée (attribuée selon certains critères de ressources)
- Être inscrit dans une filière d'études secondaires dont le Baccalauréat est l'examen final
- Et avoir obtenu une mention bien ou très bien au Brevet des Collèges

Vous percevrez la bourse du mérite en même temps que le versement de la bourse de lycée **chaque trimestre, pendant les 3 années de lycée,** à condition de respecter tous les critères **d'assiduité.**

**Aucune démarche n'est à effectuer par l'élève ou ses parents**. Cependant, un élève bénéficiaire d'une bourse de mérite devra s'engager par écrit (sous forme <u>d'attestation sur l'honneur</u>)

**<u>Le fonds social</u>** :

**En cas de difficultés financières**, une aide peut être attribuée pour le règlement de la cantine, les voyages, l'achat du matériel ou sorties scolaires. : **s'adresser à l'intendance ou à l'assistante sociale.**

**Pour plus d'informations** : <u>https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970</u>

<u>https://www.aide-sociale.fr/bourse-au-merite/</u>

# CONGES (ou vacances) 2020-2021

| Vacances | Zone A | Zone B | Zone C |
|---|---|---|---|
| Rentrée scolaire 2020 | Jour de reprise : **mardi 1 septembre 2020** | | |
| Vacances de la Toussaint 2020 | Fin des cours : **samedi 17 octobre 2020**<br>Jour de reprise : **lundi 2 novembre 2020** | | |
| Vacances de Noël 2020 | Fin des cours : **samedi 19 décembre 2020**<br>Jour de reprise : **lundi 4 janvier 2021** | | |
| Vacances d'hiver 2021 | Fin des cours<br>**samedi 6 février 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 22 février 2021** | Fin des cours<br>**samedi 20 février 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 8 mars 2021** | Fin des cours<br>**samedi 13 février 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 1 mars 2021** |
| Vacances de printemps 2021 | Fin des cours<br>**samedi 10 avril 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 26 avril 2021** | Fin des cours<br>**samedi 24 avril 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 10 mai 2021** | Fin des cours<br>**samedi 17 avril 2021**<br>Jour de reprise<br>**lundi 3 mai 2021** |
| Pont de l'Ascension 2021 | Fin des cours : **mercredi 12 mai 2021**<br>Jour de reprise : **lundi 17 mai 2021** | | |
| Grandes vacances 2021 | Fin des cours : **mardi 6 juillet 2021** | | |

Dax
l'inspiration culture
Bibliothèque de Dax
Recherchez...
Infos pratiques
À la une
S'inscrire
Adresse, horaires, contact
Présentation de la bibliothèque
Règlement
Ressources
Les nouveautés
Catalogue en ligne
Médiathèque numérique
Services
Visites scolaires
Portage à domicile
Accès aux ordinateurs
Aide au handicap
Les boites à livres
Animations
Animations et événements
Les Rencontres à Lire
Expositions
Les Berges Ephémères en été
Les apéros littéraires
Retour en images
Accueil
Horaires
Tarifs
Mon compte
Catalogue
Newsletter
Medialandes.fr
Contact
NOUVEAUX TARIFS
A partir du 1er septembre 2018, l'abonnement à la bibliothèque devient gratuit pour les habitants de Dax et du Grand Dax ainsi que pour les moins de 18 ans.
Pour les habitants hors Grand Dax, le tarif annuel est de 13€.
Pour les curistes et les touristes, le tarif (pour 3 semaines) est de 6€.
Pour chaque renouvellement d'abonnement, n'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Vous pourrez également emprunter plus de documents sur votre carte : livres et revues en quantité illimitée (dont 1 nouveauté parmi les romans), 1 DVD, 1 livre audio et 1 jeu vidéo (à partir du mois d'octobre).
NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE (à partir du 3 septembre 2018) :
Lundi : 13h30-18h
Mardi : 13h30-19h
Mercredi : 10h-18h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 13h30-18h
Samedi : 10h-18h
Dimanche : 9h-12h (chaque dimanche pair)